

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE

~~~~~

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020**

L'An deux mil vingt, le vingt-trois du mois de Janvier à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Louis CIVAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Janvier 2020.

Présents : J.L. CIVAT Maire, M. GUIRAUD, J. DORTEL, C. REYNAUD Adjoints.

J. BRUN, Y. GALLIOU, M. GOUNON, J.L. HERITIER, C. LADREYT, R. MAIRE, C. ROUSSILHON.

Absents excusés : N. BERNARD, C. BOIS, A.M. CHELLES pouvoir à R. MAIRE, S. DALLARD, C. LAFFONT pouvoir à J.L. CIVAT, E. MANDON, N. PASCAL pouvoir à J. DORTEL, C. SERNA.

Secrétaire de séance : Janine BRUN.

Monsieur le Maire fait part de ses remerciements à la Famille FOUGEIROL pour le don de la photo, prise devant le site de la Filature en présence d'ouvrières lorsque l'usine fonctionnait, installée à l'entrée des locaux de la Salle des Fêtes La Filature.

Il remercie également les membres de la famille de leur présence au repas des personnes âgées ayant eu lieu le 18-1-2020.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 13 Décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN -Immeubles GREL - FRANCOIS - ART et PIERRE INVESTISSEMENT.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par les Consorts :

- GREL de la parcelle D 1130.
- FRANCOIS de la parcelle D 1129.
- ART et PIERRE INVESTISSEMENT de la parcelle D 1869.

Après débat Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur ces immeubles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur ces immeubles et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

### **ACQUISITION DES PARCELLES D 999 et D 1000 - Rue de La Calade.**

Monsieur le Maire informe du projet d'acquisition des parcelles cadastrées D 999 et D 1000 appartenant aux Consorts CRUMIERE et des différents courriers échangés avec les propriétaires dans le cadre de cette opération.

A la suite de ces échanges les propriétaires acceptent de céder lesdites parcelles d'une superficie de 270 m<sup>2</sup> pour un montant total de 30000 €.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à régulariser cette acquisition et à prendre en charge les frais liés à cette opération.

### **PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLAGE**

La Commune de Saint Laurent du Pape a fait réaliser par le Cabinet APS, depuis le mois de juillet 2019, une étude architecturale, urbaine et paysagère du Centre Village qui a abouti à un Plan Guide mettant en évidence les différentes phases d'aménagement à venir.

Ce plan guide d'aménagement du Centre est présenté à l'Assemblée.

Monsieur le Maire précise que ce projet de restructuration du Centre Village sera échelonné dans le temps par sa division en phases successives compte tenu du coût représenté pour la Commune, de l'intervention nécessaire des différents gestionnaires de réseaux et de la nécessité de rassembler le maximum d'aides financières des partenaires potentiels.

Les différentes phases consistent dans :

- Le réaménagement de la Place Centrale
- La restructuration et la sécurisation de la Rue du Pied de l'Endroit
- L'aménagement d'une zone de circulation douce le long du ruisseau de Passerette ainsi que le réaménagement de la RD 266 de la Place Centrale jusqu'au carrefour de l'Allée des Roses.
- La restructuration de la Grand'Rue (RD 120) de la Place Centrale jusqu'au Temple,
- La rue du Moulin depuis la Place Centrale jusqu'à l'ensemble Filature ainsi que la Place de la Mairie,
- Une liaison douce entre la Place Centrale et la Dolce Via.

Le Conseil Municipal après avoir été invité à se prononcer sur ce projet global et en avoir délibéré émet, à l'unanimité, un accord de principe à la proposition de Monsieur le Maire.

### **Travaux de réaménagement de l'entrée de la Salle des Fêtes: Mise en Accessibilité - Sécurisation : Demandes de subventions.**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de réaliser, dans le cadre de la Sécurisation et de la Mise en Accessibilité des locaux recevant du public, conformément à la législation en vigueur, des travaux de réaménagement de l'entrée de la Salle des Fêtes ; ce programme est inscrit à l'agenda ADAP approuvé par les services Préfectoraux.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de faisabilité, le montant estimatif établi à 264.500 € ht et apporte toutes précisions sur cette opération qui pourrait être subventionnée au titre du programme 2020 par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et par le Conseil Départemental de l'Ardèche au titre de Pass'territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'avant-projet présenté et charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Ardèche.

### **Création d'un City Stade.**

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un City Stade, destiné à rénover l'installation sportive du terrain de Handball-Basket du stade Joseph REBOUL, estimé à 64.510 € h.t. qui pourrait être financé par le Conseil Départemental de l'Ardèche au titre du Programme Pass"Territoire 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet présenté et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

### **Opération d'aménagement préalable à la sécurisation et à la restructuration de la Rue Pied de l'Endroit - RD 21 : Demande de subvention.**

Monsieur le Maire informe que dans l'attente du chantier d'aménagement global de la Rue du Pied de l'Endroit (RD21) il est apparu nécessaire et possible à la Municipalité, en collaboration avec la Direction des Routes du Département de l'Ardèche de réaliser des travaux préparatoires qui pourraient faire l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche pour un montant estimé à 240.479 € ht au titre du programme Pass"Territoire 2020 :

- Deux espaces fonciers ont été acquis par la Commune, Calade de l'Eglise, d'une superficie de 550 m<sup>2</sup> environ permettant d'aménager une zone de stationnement définitive, hors RD 21, et de supprimer le stationnement Rue du Pied de l'Endroit.
- Plusieurs immeubles acquis par la Commune aux cours des dernières années dans la Rue du Pied de l'Endroit peuvent être rapidement démolis ; cela permettra d'aménager en le sécurisant le débouché de la RD 21 sur la Place Centrale ; par ailleurs il est nécessaire de conforter les immeubles riverains des immeubles détruits.

- Dans l'immédiat un aménagement provisoire envisagé avec la Direction des Routes permettra de rétrécir la RD 21 par une écluse afin de réduire la vitesse, et de créer un plateau traversant à hauteur de l'école Saint Exupéry. Un balisage de piétonnement longitudinal, dans l'attente des trottoirs définitifs permettra de donner de la sécurité aux riverains et aux piétons, les élèves de l'école Saint Exupéry par exemple utilisant cette voie pour se déplacer vers différents équipements municipaux.
- Ces travaux préalables à l'aménagement du Pied de l'Endroit permettront, dans le cadre du projet à venir, de répondre en partie par des aménagements définitifs au difficile problème de circulation de transit ainsi qu'à l'attente impatiente et parfois mécontente des habitants en leur témoignant la volonté municipale de créer un cœur de village plus sécurisé, plus attractif, plus adapté à la vie des Papins, permettant un meilleur transit de circulation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet présenté et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Château du Bousquet :

Monsieur le Maire informe qu'une visite du château du Bousquet a eu lieu en présence de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Marc GUIRAUD, premier adjoint, informe que le devis portant sur la mise en place de filets de protection de la toiture du Château n'est pas validé par l'ABF et la DRAC, la mise en place de barrière de type "héras" leur convenant.

L'ABF et la DRAC proposent qu'une rénovation totale de la toiture soit effectuée par des entreprises spécialisées. Cette opération pourrait être subventionnée par la DRAC, la Région et le Conseil Départemental de l'Ardèche.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITE DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 15.